

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 05/04/2018

**Présents**: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Jean-Paul BLANC, Mr Gilbert CORNIER, Mme GARCIN Monique, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE.

**Pouvoirs**: Mr Pierre SERVANTON à Mme Françoise BASSET.

**Absents** : 0

**Absent excusé** : 0

**Secrétaire de séance** : Mr Gilbert CORNIER.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

### **1 – Compte administratif 2017 budgets principal, eau et assainissement**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Alain LIARDET, Adjoint en charge des finances, présente les comptes administratifs des budgets : principal, eau et assainissement de l'année 2017.

Fait voter les résultats suivants :

Budget principal :

Section de fonctionnement excédent :	112 506,78€
Section investissement déficit :	92 768,29€

Budget eau et assainissement :

Section d'exploitation excédent :	49 990,73€
Section investissement déficit :	4 284,64€

### **2 - Affectation du résultat de 2017 budget de la commune sur l'exercice 2018**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du compte administratif 2017 du budget M14 tiennent compte des programmes d'investissement en cours et de l'état de crédits à reporter établi. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Constate, en section de fonctionnement un excédent de :	112 506,78€
en section d'investissement un déficit de :	92 768,20€

Constate

que l'état de crédits dépenses à reporter a été arrêté à :	110 029,86€
que l'état de crédits de recettes à reporter a été arrêté à :	153 399,51€

soit un besoin de financement de :	49 398,55€
------------------------------------	------------

Décide d'affecter 50 000 € au compte 1068, en section recettes de la section d'investissement.

Dit que l'excédent de fonctionnement est mis en réserve au 002 de la section pour 62 506,78€.

### **3 - Affectation du résultat de 2017 budget eau et assainissement sur l'exercice 2018**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement tiennent compte des programmes d'investissement en cours et de l'état de crédits à reporter établi. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Constate, en section de fonctionnement un excédent de :	49 999,73€
en section d'investissement un déficit de :	4 284,64€

Constate

que l'état de crédits dépenses à reporter a été arrêté à :	12 932,34€
--	------------

soit un besoin de financement de :	17 216,98€
------------------------------------	------------

Décide d'affecter 20 000 € au compte 1068 et reprend au 002 du fonctionnement 29 990,73€.

#### **4 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018.**

Monsieur le Maire demande au conseil d'étudier au vue des dépenses et des recettes s'il y a lieu de stabiliser ou d'augmenter la pression fiscale. Après avoir étudié les éléments consécutifs à l'élaboration du budget 2018 et compte tenu des produits correspondants, il s'avère que le montant des taux doit rester stable. Afin de compléter les tableaux 1259 Com - FDL. Le produit fiscal attendu pour 2018 est de 76 406€, compte tenu des modifications apportées et des évolutions introduites par la loi de finances pour 2018. Le coefficient de variation proportionnelle est de : 1,00000. Le Conseil à l'unanimité valide le montant des taux ci-après :

<b>Désignation de la taxe</b>	<b>Taux votés pour l'année 2018</b>
Habitation	10,10 %
Foncière bâtie	13,72 %
Foncière non bâtie	55,95%

#### **5 – Vente de l'ex-école au hameau de Chavailles**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Nelly KARS, locataire du bâtiment et future acquéreuse de la parcelle 029B n°784 au hameau de Chavailles. Monsieur le Maire précise que le montant retenu de 70 000€ est la réflexion à un prix préférentiel du service des domaines en faveur de la locataire. Suite à la demande de cette dernière priorité est laissée à cette personne. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, fixe le prix de vente de la parcelle 029B n°784 à 70 000€, en accord avec la personne, Maître Benoît CAZERES, notaire à Seyne-Les-Alpes, est chargé d'assurer la vente. Valide la désaffectation du bâtiment par l'inspection académique, par un document en date du 25 janvier 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

#### **6 – Vente du bâtiment communal ancienne école de Prads**

Monsieur le Maire présente la lettre de Mr Robin NEGRE et Mme Roxanne URSENBACH, à Aix-En-Provence, qui désirent se porter acquéreurs de la parcelle F 71 à Prads, au prix de fixé par les domaines à hauteur de 120 000€. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, valide la lettre d'acquisition en date du 17 mars 2018, fixe le prix de vente du bâtiment à 120 000€, dit que la municipalité fournisse les différents diagnostics, enregistre l'avis de l'inspection académique en date du 25 janvier 2018 concernant la désaffectation du bâtiment précédemment ancienne école et confirme que l'acte définitif sera réalisé fin 2018 ou le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

#### **7 - Lettre de Mr et Mme RICHARD – Hameau de La Favière**

Par lettre en date du 4 février dernier, Mr et Mme RICHARD souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle communale B 230. En réponse, le conseil municipal propose un échange avec la parcelle B 239, plutôt qu'une vente.

#### **8 - Lettre du Lycée Agricole Carmejane.**

Par lettre en date du 4 avril dernier le Lycée de Carmejane demande une subvention pour accompagner les enfants de terminale dont Mr LAMBERT Duncan fait partie du voyage. Devant les nombreuses sollicitations financières, la commune ne souhaite pas participer.

#### **9 – Lettre de Mme ODET Michèle à Prads.**

Par lettre en date du 5 avril dernier, Mme ODET Michèle se plaint des aboiements incessants des chiens de voisinage.

La vie en zone rurale et de montagne peut parfois être perturbée par des dérangements. Dans l'ensemble la quiétude des gens est respectée.

#### **10 – Ligne téléphonique Hameau de Heyre.**

La question de l'abandon de la ligne actuelle et la création d'une nouvelle ligne à partir du réseau de Tercier a été évoquée en conseil municipal, celui-ci n'a pas apporté de réponse. Une rencontre est prévue avec Mr Olivier GERVAIS le mercredi 2 mai à 10 heures à la mairie. Affaire à suivre.